



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Décision N° CC-DEC-2022-016

13 octobre 2022

OBJET : AVENANT DE TRANSFERT CONCERNANT LE MARCHÉ N° CCSN-DMA 2015 INTITULÉ « COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS » (LOT 7 : TRANSPORT ET VALORISATION DES FERRAILLES / LOT 8 : TRANSPORT ET VALORISATION DES CARTONS)

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu le courrier de l'entreprise GDE en date du 21 mars 2022, précisant que l'entreprise GDE devient DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT- REVIVAL, à compter du 1er avril 2022,

Vu la demande écrite des finances publiques du 28/09/2022,

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'avenant de transfert concernant le marché cité en objet pour les lots suivants :

Lot 7 : Transport et valorisation des ferrailles

Lot 8 : Transport et valorisation des cartons

et précise qu'il n'y a aucune incidence financière.

ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

- information aux élus du conseil communautaire
- information aux mairies pour affichage

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de CAEN
et publication par voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20221013-DEC-2022-016-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2022

Affichage : 17/10/2022

